

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19 / Site web : www.marchespublics.ci

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

JANVIER 2019

TABLE DES MATIERES

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2018	- 3 -
II- RESULTATS GLOBAUX 2018	- 3 -
2.1 - Rappel des enjeux financiers.....	- 3 -
2.2 - Planification des lignes budgétaires.....	- 4 -
2.3 - Approbation des marchés.....	- 4 -
2.4- Commande de carburant	- 6 -
2.5- Service Administratif et Financier	Erreur ! Signet non défini.
III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	- 7 -
3.1- Améliorer les opérations de passation des marchés publics	- 7 -
3.2- Poursuivre les actions de transposition des directives de l'UEMOA.....	- 7 -
IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS	- 8 -
4.1- Sous-direction des systèmes d'information et de communication	- 8 -
4.2- Sous-direction de la formation et des appuis techniques	- 9 -
4.3- Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers	- 9 -
4.4- Sous-direction des procédures et opérations	- 10 -
4.5- Sous-direction des opérations sur financements extérieurs	- 11 -
4.6- sous-direction des études, de l'évaluation et du suivi des marchés publics	- 13 -
4.7- Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)	- 14 -
V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.1- Approbation des marchés en région	Erreur ! Signet non défini.
5.2- Analyse	- 18 -
VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS	- 19 -
6.1-Catégorisation des entreprises	- 19 -
6.2-Dématérialisation des marchés publics	- 20 -
6.3-Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	- 20 -
VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES	- 22 -
VIII – PERSPECTIVES	- 23 -

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2018

L'année budgétaire 2018 a été marquée par un regain d'activités qui se traduit par la hausse du budget de l'Etat par rapport à la gestion antérieure. En effet, d'un budget de 6 447,6 milliards en 2017, celui de 2018 est passé à 6 756,2 milliards avec un potentiel de marchés de l'ordre de 4 231,1 milliards.

L'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics s'est-elle effectuée dans le souci du respect des procédures de passation des marchés publics et la réduction des délais à quatre-vingt-huit (88) jours.

Pour répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte visé plus haut, la Direction des Marchés Publics (DMP) a mis en place des outils et fait des formations.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2018 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités ci-dessous:

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des marchés publics ;
- la dématérialisation des marchés publics ;
- la révision du Code des marchés publics.
- l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics qui prescrit qu'aucune ligne n'ayant fait l'objet de planification ne pourra être exécutée par les procédures de marchés publics ;
- la poursuite et la vulgarisation auprès des autorités contractantes du guide de procédures des marchés publics ;
- la mise en œuvre du projet de Catégorisation des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- la mise en exploitation du module 1 « fournitures » et le développement des modules travaux et prestations de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- la mise en place du cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;
- la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

II- RESULTATS GLOBAUX 2018

2.1 - Rappel des enjeux financiers

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2018, la part du budget soumise à la passation de marché s'élève à 4 231,1 milliards de FCFA soit 62,6% du budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 756,2 milliards de FCFA.

2.2 - Planification des lignes budgétaires

A fin décembre 2018, le nombre de lignes budgétaires soumises à la passation des marchés est de 53 419 contre 52 169 à fin décembre 2017. Ce nombre a connu une légère hausse de 2,3%.

La dotation de l'ensemble des lignes budgétaires soumises à marchés est de 4 231,1 milliards, en hausse de 10,3% par rapport à fin décembre 201 où elle était de 3 835,5milliards.

Tableau1: Planification des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin décembre 2018

	Lignes soumises à marché (Procédures simplifiées et Procédures classiques)				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	47 543	89,0	3 170 511 126 586	61,87	2 576	63,8	2 522 391 020 453	59,6
Collectivités territoriales	2 626	4,9	126 594 220 523	2,47	696	17,2	87 775 379 771	2,1
Etablissements Publics Nationaux	2 537	4,7	234 192 607 512	4,57	641	15,9	160 759 323 730	3,8
Sociétés d'Etat	713	1,3	1 592 841 966 833	31,09	123	3,0	1 460 206 045 403	34,5
TOTAL	53 419	100	5 124 139 921 454	100	4 036	100	4 231 131 769 357	100

Source : DMP

2.3 - Approbation des marchés

Le montant des marchés approuvés en 2018, s'élève à 1 189,71 milliards de FCFA contre 915,81 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 29,9%. En nombre, 4 835 marchés ont été approuvés contre 4 982 en 2017, soit une baisse de 3%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 80% des marchés approuvés en 2018 contre 67,2% en 2017. Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres valant marchés), elles représentent 18% du montant des marchés approuvés en 2018 contre 30,2% en 2017. Concernant les marchés de gré à gré en particulier, ils représentent 10,2% du montant des marchés approuvés contre 17,9% en 2017, soit une baisse de 7,7 points.

Tableau 2 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2016, 2017 et 2018

MODE	déc-16				déc-17				déc-18			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	3 232	75,8	887 270 156 791	96,1	4 036	81,0	891 535 215 246	97,3	3 840	79,4	1 165 853 265 439	98,0
Appel d'offres ouvert	1 650	38,7	343 692 510 933	37,2	2 119	42,5	474 790 735 343	51,9	2 051	42,4	753 399 227 298	63,4
Appel d'offres restreint	339	7,9	158 533 100 547	17,2	382	7,7	140 349 914 202	15,3	353	7,3	197 870 612 511	16,6
Sous total procédures concurrentielles	1 989	46,6	502 225 611 480	54,4	2 501	50,2	615 140 649 545	67,2	2 404	49,7	951 269 839 809	80,0
Marchés de Gré à gré	247	5,8	168 237 465 305	18,2	367	7,4	163 856 455 893	17,9	274	5,7	120 951 067 141	10,2
Avenants	281	6,6	22 346 591 771	2,4	298	6,0	26 848 835 084	2,9	356	7,4	20 633 711 603	1,7
Conventions	135	3,2	167 177 718 903	18,1	152	3,1	54 605 744 071	6,0	116	2,4	34 718 489 260	2,9
Lettres de commande valant marché	580	13,6	27 282 769 332	3,0	718	14,4	31 083 530 653	3,4	690	14,2	38 280 157 626	3,2
Sous total procédures non concurrentielles	1 243	29,1	385 044 545 311	41,7	1 535	30,8	276 394 565 701	30,2	1 436	29,7	214 583 425 630	18,0
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 034	24,2	35 582 901 875	3,9	946	19,0	24 277 667 463	2,7	995	20,6	23 859 371 535	2,0
Procédures simplifiées à compétition limitée	611	14,3	14 926 879 407	1,6	662	13,3	14 954 127 845	1,6	770	15,9	16 741 856 655	1,4
Procédures simplifiées à compétition ouverte	423	9,9	20 656 022 468	2,2	284	5,7	9 323 539 618	1,0	225	4,7	7 117 514 880	0,6
TOTAL	4 266	100	922 853 058 666	100	4 982	100	915 812 882 709	100	4 835	100	1 189 712 636 974	100

Source : DMP

- Selon le type de marché

L'approbation par type de marché montre que les travaux demeurent les plus importants avec 70,9% des marchés approuvés en valeur. Quant aux marchés de fournitures et prestations, ils représentent respectivement 13,5% et 10,7%. Les lettres de commande valant marchés s'établissent à 3,2% en valeur.

Tableau 3: Marchés approuvés par type à fin décembre 2018

TYPE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Fournitures	939	19,4	122 171 690 904	10,3
Lettres de commande valant marché	694	14,4	38 280 157 626	3,2
TOTAL FOURNITURES	1633	33,8	160 451 848 530	13,5
Conventions	123	2,5	34 718 489 260	2,9
Prestations	646	13,4	127 664 098 245	10,7
Travaux	1438	29,7	843 018 829 404	70,9
TOTAL PROCEDURES CLASSIQUES	3840	79,4	1 165 853 265 439	98,0
Procédures simplifiées à compétition limitée	770	15,9	16 741 856 655	1,4
Procédures simplifiées à compétition ouverte	225	4,7	7 117 514 880	0,6
TOTAL PROCEDURES SIMPLIFIEES	995	20,6	23 859 371 535	2,0
TOTAL	4 835	100,0	1 189 712 636 974	100,0

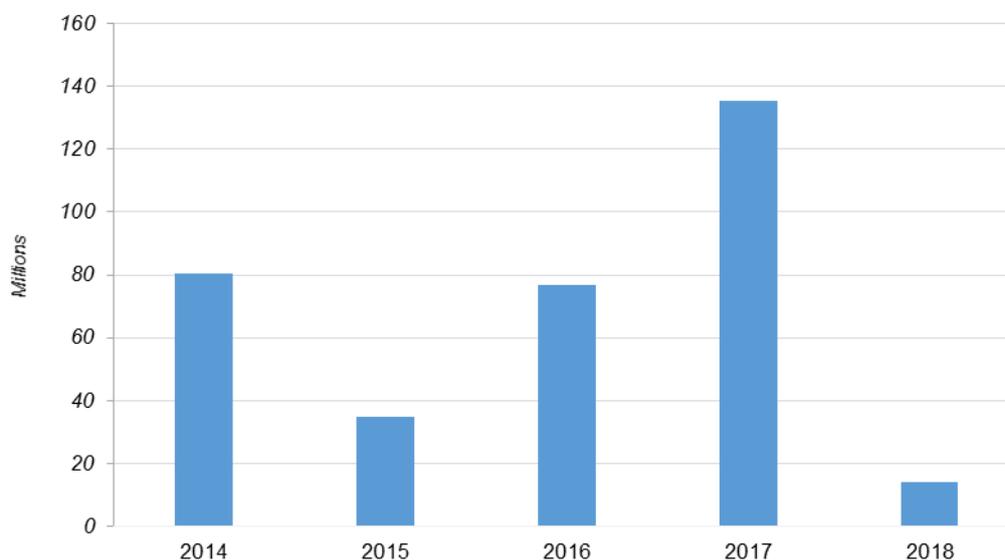
2.4- Commande de carburant

Les activités du Service Carburant de cet exercice budgétaire ont fortement baissé notamment au niveau du nombre d'utilisateurs et le montant de la commande annuelle. Comme l'année précédente, nous proposons de limiter les accords suite aux requêtes relatives à la consultation d'un seul fournisseur pour l'achat de carburant.

En début d'exercice, le Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP) a été mis en place pour l'édition des factures. Ainsi, la commande se chiffre à **quatorze millions cent vingt-sept mille six cent trente (14 127 630) F CFA** adressée à la société TOTAL-CI.

Seulement neuf (09) services administratifs ont utilisé le système de gestion centralisée de cartes de carburant.

Graph : Evolution du montant de la commande sur les cinq (05) dernières années



Analyse :

Au cours de l'exercice budgétaire 2018, seulement neuf (09) services administratifs répartis dans trois (03) départements ministériels ont opté pour la procédure centralisée d'achat de cartes de carburant.

En 2015, la commande centralisée a baissé par rapport à l'année précédente de plus de quarante-cinq millions (45 000 000) de F CFA soit 56,6%. Ensuite, elle a légèrement progressé l'année suivante et est passée à plus de trois (03) fois en 2017.

Contrairement à l'année de pic de la période observée sur le graphique en 2017, nous constatons une chute considérable d'environ 90% au cours de l'exercice budgétaire 2018 par rapport à la commande précédente.

2.5- Service des Moyens Généraux et du Personnel

Au titre de l'année 2018, le personnel de la DMP compte deux cent trente-cinq (235) agents contre 189 en 2017. Il se répartit comme suit :

- 150 Cadres (47 Administrateurs, 39 Ingénieurs et 64 Cadres de diverses catégories) ;

- 69 Agents d'exécution ;
- 16 Contractuels.

Cinquante-huit (78) de ces agents sont en région et 163 en centrale.

Le nombre de véhicules à la DMP est de trente (30), dont cinq (05) acquis en 2017 et un (01) engin à deux roues.

III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

L'état d'exécution des activités de la Direction des Marchés Publics (DMP) issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) (voir tableau en annexe) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) est transcrit dans l'annexe 1. En résumé, nous avons l'état ci-dessous :

3.1- DEPLOYER LE SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS (SIGMAP) DANS AU MOINS CINQ (5) COLLECTIVITES TERRITORIALES

Activité : Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dans au moins cinq (5) collectivités territoriales ; réalisée à 100% (Koumassi, Port-Bouet, Marcory, Attécoubé, Plateau).

3.2- POURSUIVRE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE GESTION DES MARCHES PUBLICS AVEC 10 NOUVEAUX MINISTERES (PHASE1)

Activité 4.2 : Faire le point de la mise en œuvre du processus et identifier les premières améliorations à apporter ; Action réalisée à 100%. Phase de conception et d'amélioration du système achevée.

Activité 4.3 : Développer les améliorations et étendre le processus à 10 nouveaux ministères. Action réalisée à 100%. Plateforme dématérialisée mis en exploitation au niveau dix (10) ministères pilotes.

3.3-PRODUIRE ET METTRE EN LIGNE TRIMESTRIELLEMENT LES COMMUNICATIONS EN CONSEIL DES MINISTRES SUR LES OPERATIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Activité : Produire et mettre en ligne trimestriellement les Communications en Conseil des Ministres sur les activités de passation des marchés publics : réalisé à 100%.Action réalisée à 100%. CCM trimestrielles élaborées dans les délais et publiées sur le site du ministère.

3.4-ASSURER LE SUIVI DU FONCTIONNEMENT ET L'ENCADREMENT DES CELLULES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Activité : Assurer le suivi du fonctionnement et l'encadrement des Cellules de passation des marchés publics. Action réalisée à 100%. Mise en place d'un cadre de suivi et d'encadrement des Cellules. Ensemble des Cellules opérationnelles et fonctionnelles. Rapports de formation disponibles.

3.5-FINALISER ET TRANSMETTRE LE PROJET DE DECRET REGISSANT L'EXERCICE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUE

Activité : Produire un projet texte régissant la maîtrise d'ouvrage délégué en Côte-D'Ivoire ;
Activité : Transmettre au Cabinet le projet de texte régissant la d'ouvrage délégué en Côte d'Ivoire.

C'est deux activités sont réalisées à 100%. Projet élaboré et transmis au Cabinet pour enrôlement dans le circuit de signature

IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

4.1- Sous-direction des systèmes d'information et de communication

▪ Gestion du SIGMAP

En 2018, l'application SIGMAP via Internet a été testée avec succès et s'entendra progressivement à tous les services publics. Au cours de l'année, quinze (15) agents SIGMAP ont assisté les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP), les Points Focaux (PF) de trente-six (36) Ministères, institutions de la République et structures assujetties dans la prise en compte des opérations de marché dans le SIGMAP. Au moins cinq mille trente-trois (5 033) marchés, tous types confondus ont été numérotés et/ou approuvés par les CPMP, les PF et par le Bureau de numérotation SIGMAP de la DMP pour les structures non connectées ou les dossiers non traités par les ministères concernés.

▪ Gestion des Archivages

Le processus de numérisation des marchés publics a repris. L'ensemble des marchés de 2018 transmis à la DMP pour archivage a été numérisé. Ceux de l'exercice budgétaire 2016 sont en cours de numérisation. A ce jour, c'est au total de 1 672 marchés qui ont été numérisés.

Il convient de relever que l'insuffisance du matériel technique permettant la réalisation des opérations freine l'évolution des travaux.

▪ Site internet

Le portail des marchés publics hébergés par un prestataire privé, a reçu à ce jour 501 808 visiteurs. Il est souhaitable de réfléchir sur la migration du portail des marchés publics et sa messagerie professionnelle afin d'éviter des ruptures en cas de manque de liquidités.

▪ La Gestion de l'imprimerie

Pour l'année budgétaire 2018, la DMP est passée d'une imprimerie de type offset à une imprimerie numérique grâce aux équipements de nouveaux appareils plus performants.

Au cours de l'année, ce sont cinquante-deux (52) numéros du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) qui sont parus ainsi que deux numéros spéciaux relatif au PGPM/PGSPM, PPM/PSPM soit 15 643 BOMP produits.

▪ Parc informatique

Le parc informatique est composé de 137 d'ordinateurs de bureau, 10 ordinateurs portables, 115 imprimantes, 95 onduleurs, 06 scanners et autres équipements de communication réseaux. Les activités de 2018 ont porté sur le suivi de la maintenance de premier et deuxième niveau des ordinateurs, l'installation du matériel informatique de la nouvelle Sous-direction de l'Etudes, du Suivi et de l'Evaluation. La maintenance de premier

niveau ou préventive est assurée par un prestataire privé selon une fréquence de quatre (4) passages dans l'année, soit une fois chaque trimestre.

La maintenance de deuxième niveau qui touche le matériel et système est assurée par les services de la DMP et la DTI.

- **Problèmes**

- manque d'outils pour parer au cas de maintenance;
- faible capacité de configuration de la majorité des ordinateurs pour certaines applications de la DMP;
- difficultés relevées par l'ensemble du personnel à l'utilisation des outils bureautiques.

- **Perspectives pour le deuxième semestre 2019**

- développer un applicatif pour la gestion du parc informatique ;
- mettre en place un dispositif pour un meilleur suivi des interventions en vue d'améliorer les temps de réponse des dépannages ;
- renforcer les capacités du personnel à l'utilisation des outils de la bureautique ;
- renforcer les capacités du personnel technique à l'utilisation des outils d'administration réseau et sécurité informatique.

4.2- Sous-direction de la formation et des appuis techniques

En 2018, **738** acteurs ont été formés par la DMP contre 983 en 2017 dans le cadre des sessions de formation à l'endroit des acteurs soit une baisse de 33%.

En ce qui concerne la formation des cadres et agents de la DMP, trois (3) sessions thématiques ont été organisées. Ces sessions ont enregistré la participation de 81 agents.

Pour l'exercice budgétaire 2018, les perspectives sont essentiellement centrées sur la poursuite du renforcement des capacités des acteurs, notamment ;

- les Responsables des Cellules de passation des Marchés Publics ;
- les Administrateurs de crédit, les Directeurs Administratifs et Financiers ;
- les Institutions et les Sociétés d'Etat à travers des formations.

4.3- Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers

▪ ***Au titre du Service de la Réglementation***

Au titre de l'exercice 2018, le Code des marchés publics a fait l'objet de révision. Le projet du nouveau Code est en cours de validation.

▪ **Au titre des conventions**

Au 31 décembre 2018, soixante-dix (70) demandes d'autorisation de passer convention d'une valeur de trente-neuf milliards neuf cent soixante millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt et un (39 960 878 881) francs CFA ont été sollicitées par les autorités contractantes. Soixante-trois (63) d'entre elles ont été autorisées par le Directeur des Marchés Publics (DMP).

▪ Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers

Résiliation de marchés

Au titre de l'exercice 2018, cinquante-huit (58) requêtes de résiliation ont fait l'objet d'instruction par le service. Il faut relever que soixante-six (66) marchés issus de ces demandes sont à soumettre à résiliation.

Dans le cadre de l'instruction desdites demandes, soixante-huit (68) séances d'audition ont été menées. Suite aux auditions, certaines requêtes ont été suspendues pour accord de délai complémentaire aux titulaires de marchés en vue de leur achèvement.

Certaines séances d'audition ont abouti à des conciliations qui ont permis l'exécution de marchés.

La Direction des Marchés Publics a donné son avis favorable pour la résiliation de vingt-cinq marchés dont quinze (15) pour faute et dix (10) pour nécessités de service, d'un montant total de un milliard neuf cent vingt et un millions deux cent cinquante-huit mille neuf cent vingt-quatre (1 921 258 924) francs CFA.

Le total de marchés résiliés (prise d'arrêté ou de décision de résiliation) est de onze (11) dont six (6) arrêtés et cinq (5) décisions de résiliation signés soit un montant total de treize milliards cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-deux mille quatre cent soixante-cinq (13 194 342 465) francs CFA.

Sur les onze (11) marchés ayant fait l'objet de résiliation :

- un (1) a été résilié pour **faute** ;
- dix (10) pour **nécessités de service**.

Avenant aux marchés

Au titre de l'exercice 2018, deux cent vingt-sept (227) requêtes d'avenant ont fait l'objet d'instruction par le service.

Sur les deux cent vingt-sept (227) avenants sollicités:

- cent seize (116) ont été sollicités sans incidence financière ;
- cent onze (111) avec une incidence financière.

Vingt (21) requêtes d'avenants ont fait l'objet de refus et cent soixante-six (166) ont été accordées pour un montant total de dix-huit milliards neuf cent quarante-cinq millions six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-huit (18 945 657 868) francs CFA.

4.4- Sous-direction des procédures et opérations

En 2018, 4 835 marchés ont été approuvés pour une valeur globale de **1 189 712 636 974 F CFA. Mille huit cent quarante-cinq (1845) DAO** ont été reçus et examinés par la DMP sur la période du 1^{er} janvier au 29 décembre 2018, contre **six cent soixante-seize (676) DAO** sur la période du 1^{er} janvier au 22 décembre 2016.

Le tableau ci-après donne le point des avis effectivement émis par la Direction des marchés Publics au terme des différents contrôles a priori effectués au titre de la gestion 2018.

Tableau 4: Situation des avis émis par la Direction des Marchés Publics à fin décembre 2018

Types d'avis de la DMP	Nombre					Total
	AMI	Travaux	Fournitures	Services		
				technique	financier	
Avis de Non Objection (ANO)	30	52	54	69	22	227
Avis d'Objection (AO)	11	62	41	60	16	190
ANO suite à un consensus	01	03	03	0	0	07
Total						424

Source : DMP

Commentaire du tableau

Ce tableau donne le point des avis émis par la DMP, par type d'appel d'offres (travaux, fourniture et prestation) et par type d'avis (avis de non objection (ANO), avis d'objection (AO)) et ANO suite à un consensus. Il dresse un point annuel par appel d'offre avant de déterminer le nombre total des avis émis (voir tableau).

Pour l'exercice 2018, au moins **424 avis a priori** ont été émis par la Direction des Marchés Publics.

Pour l'année 2018, deux (02) missions de contrôle a posteriori des opérations de passation des marchés publics en dessous du seuil de validation de la DMP (300 000 000 de F CFA), ont été effectuées.

4.5- Sous-direction des opérations sur financements extérieurs

1- Au titre de la préparation de la commande publique

Le service de la préparation et de la commande publique des projets cofinancés a procédé à la correction et à la validation de cent soixante-quatre (164) dossiers de mise en concurrence (Dossiers d'Appel d'Offres, Demandes de Proposition, Avis à Manifestation d'Intérêt et Avis de pré-qualification), repartis dans le tableau ci-après :

			AOO ¹	AOR ²	AMI ³	PREQUALIF ⁴	PSO ⁵	TOTAL
1	Service de consultants	Avis à Manifestation d'Intérêt			75			75
2		Demandes de proposition		40				40
3	Fournitures		20	01			03	24
4	Travaux		20	04		01		25
Total			40	45	75	01	03	164

Dans la mise en œuvre de cette activité, des divergences de points de vue sont apparues entre la DMP et certaines unités de Coordination de Projet (UCP) au sujet de la prise en compte de certains critères. Il s'agit entre autres de l'exigence faite aux cabinets de joindre

¹ Appel d'Offres Ouvert

² Appel d'Offres Restreint

³ Avis à Manifestation d'Intérêt

⁴ Pré qualification

⁵ Procédure Simplifiée Ouverte

les diplômes certifiés des experts, nécessaires pour la prise en compte de l'expérience du personnel clé dans l'évaluation des offres.

Ce sujet a constitué tout au long de l'année le point d'achoppement entre la DMP et la Cellule de Coordination du PRICI-FA dans la correction et la validation des demandes de propositions.

En vue de ne pas rallonger les délais de traitement des dossiers, la DMP a dû accepter les propositions des UCP.

2- Au titre de la passation des marchés

Le service chargé du contrôle de la régularité des procédures a connu une activité plus importante comparativement à l'exercice 2017.

En effet, cent trente (130) opérations ont été lancées par les Projets cofinancés contre soixante-cinq (65) en 2017, soit une hausse de 98,46 %.

Ces opérations se présentent comme suit :

- Soixante-treize (74) Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) ;
- Neuf (09) appels d'offres de fournitures ;
- Vingt-cinq (25) Demandes de Propositions (DP) ;
- Vingt-deux (22) appels d'offres de travaux.

Par ailleurs, il convient d'indiquer que l'année 2018 a enregistré un plus grand nombre de projets ayant lancé des opérations de marchés. On dénombre au total vingt-sept (27) projets contre quinze (15) projets en 2017. (Voir le tableau en annexe 1).

Relativement à la validation des propositions d'attribution faites par les Commissions d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres auxquelles la DMP n'est pas membre, soixante-cinq (65) avis ont été émis en 2018, contre quatre (04) en 2017.

Sur les soixante-cinq (65) avis, douze (12) avis d'objection ont été émis.

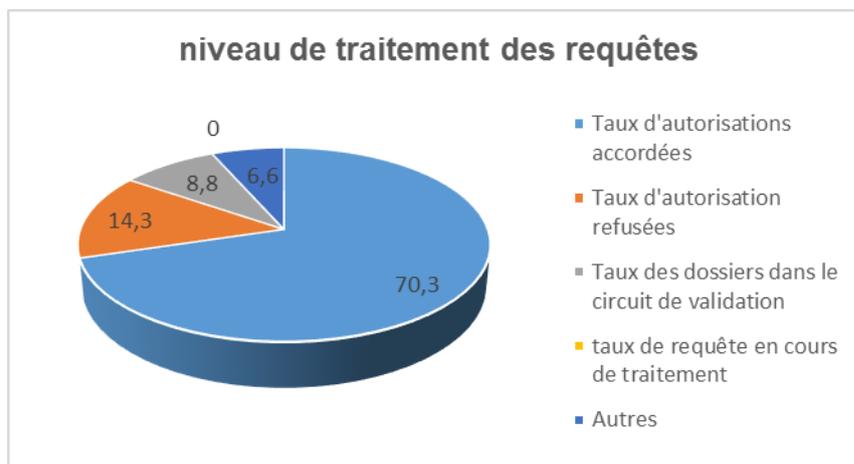
3- Au titre des procédures dérogatoires

Au cours de l'année 2018, le service a enregistré quatre-vingt-onze (91) requêtes portant sur des demandes d'autorisation pour recourir à des marchés de gré à gré, à l'organisation d'appel d'offres restreint et à des modifications de statut marché des lignes budgétaires. La situation générale de l'instruction des requêtes reçues par le service est présentée dans le tableau suivant :

	Gré à gré	Appel d'offres restreint	modifications de statut marché des lignes budgétaires	TOTAL
Nombre d'autorisations accordées	54	5	5	64
Nombre d'autorisations refusées	11	0	2	13
Nombre de dossiers dans le circuit de validation	8	0	0	8
Nombre de requête en cours de traitement	0	0	0	0
Autres ⁶	Néant	Néant	6	6
TOTAL	73	5	13	91

⁶ (Séances de réunions, renonciation etc.)

Ce tableau permet de faire ressortir en termes de pourcentage, le niveau de traitement des requêtes adressées à la DMP au cours de l'année 2018, sous la forme du diagramme suivant ci-après :



Par ailleurs, les marchés de gré à gré autorisés portent sur une valeur de vingt un milliards deux cent quatre-huit- millions cinq cent quarante-deux mille quatre cent sept (21 248 542 407) francs CFA pour quatre-vingt (80) marchés.

La comparaison des résultats avec ceux de l'année 2017 montre une augmentation de 50% du nombre de recours aux marchés de gré à gré.

La répartition des requêtes par projet est résumée dans le tableau n°2 annexé au rapport.

4- Au titre des négociations

La Sous-Direction des Opérations sur Financements Extérieurs (SDOFE) a participé à trois (03) séances de négociations portant sur des projets financés par la Banque mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

4.6- Sous-direction des études, de l'évaluation et du suivi des marchés publics

Au cours de l'année 2018, la Sous-direction des Etudes, du Suivi et de l'Evaluation des Marchés Publics (SDESE) a effectué les missions suivantes :

- **Au titre du service des études**

Le Service est intervenu dans la gestion des lignes budgétaires qui consiste à les notifier aux différents administrateurs de crédits les lignes soumises à marché. En outre, il y a la réservation de crédit qui est faite à la demande des autorités contractantes.

Sur 53 402 lignes à marché, d'un montant de 3 910,5 milliards, 4 019 lignes (2 434,7 milliards) ont été planifiées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), représentant 62,3% en valeur et 7,5% en nombre.

- **Au titre du service suivi et évaluation**

Au compte du service du suivi de l'exécution physique et financière des marchés, les activités ont portées sur l'élaboration des termes de références des missions de contrôle et leurs validations par la hiérarchie.

Les agents de la sous-direction ont participé activement aux contrôles à priori qui se sont déroulés en 2018.

▪ **Au titre du service des délais**

Le délai moyen de passation des marchés a baissé, passant de 108,3 jours en 2017 à 97,3 jours en 2018, soit une baisse de 11 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO) est passé de 12,8 jours en 2017 à 7,4 jours en 2018, soit une baisse de 5,4 jours. Cette baisse s'explique par l'amélioration du délai d'analyse et de validation des DAO avec un gain de 2,3 jours pour l'examen des DAO et un gain de 1,3 jour pour leur validation. L'amélioration du délai d'analyse s'explique par la réorganisation et l'augmentation de l'effectif des services chargés des avis de la DMP;
- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 9,8 jours en 2017 à 8 jours en 2018, soit une baisse de 1,8 jour. Cette baisse s'explique par la sensibilisation des Autorités Contractantes au respect des délais et aux nombreuses relances effectuées en 2017 par la DMP;
- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 10,2 jours en 2017 à 8,8 jours en 2018 soit une baisse de 1,4 jour. Toutefois, le délai observé est supérieur au délai réglementaire de 3 jours. Cette situation s'explique par le retard régulièrement relevé au niveau des autorités contractantes pour solliciter l'avis de non objection sur les résultats des attributions provisoires ;
- le délai de traitement de la demande d'avis de non objection est passé de 6,7 jours en 2017 à 6,4 jours en 2018, soit une baisse de 0,3 jour.
- le délai de signature du marché par l'attributaire est passé de 10,5 jours en 2017 à 12,5 jours en 2018, soit une hausse de 2 jours. Cette situation est en lien avec les retards accusés au niveau des opérations de montage des marchés par les autorités contractantes et les attributaires des marchés.

4.7- Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

▪ **Lignes budgétaires soumises à marchés**

Le tableau ci-après présente le cumul des lignes budgétaires soumises aux opérations d'appels d'offres.

Tableau 9: Répartition des lignes soumises à marchés à fin décembre 2018

SECTEUR	NOMBRE DE LIGNES A MARCHÉ SOUMISES AUX PROCEDURES CLASSIQUES	NOMBRE DE LIGNES A MARCHÉ SOUMISES AUX PROCEDURES SIMPLIFIEES	NOMBRE TOTAL DE LIGNES A MARCHÉ
INFRASTRUCTURES (infrastructures de transport - Eau, Assainissement et Développement durable)	3	39	42
EMPLOI	11	19	30
AGRICULTURE-DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ	6	200	206
SANTÉ	17	28	45
JUSTICE	24	35	59
EDUCATION - FORMATION	55	67	122
TOTAL	116	388	504

Source : DMP

Les lignes budgétaires identifiées soumises à la passation de marchés publics selon les procédures ordinaires sont au nombre de **116** en **2018** contre **170** en 2017 et sont réparties au sein des six (06) secteurs ; soit une baisse de 32%.

Ainsi, en application de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 sus indiqué, **388 lignes** à marchés contre **479** en 2017 ont été laissées sous l'entière responsabilité des gestionnaires de crédits ; la DMP ayant la possibilité de diligenter un contrôle *a posteriori* sur l'exécution de ces lignes budgétaires.

▪ Planification et mise en exécution des lignes à marchés

Les lignes à marchés du secteur « Eau, Assainissement, et Développement urbain » sont issues du PPM de la Cellule de Suivi de Projets du secteur « Assainissement » et ont fait l'objet de validation au premier trimestre de l'exercice 2018.

Au titre du secteur Agriculture – Développement rural et Biodiversité, au premier trimestre de l'exercice 2018 huit Plans de Passation de Marchés (PPM) ont été soumis à la DMP pour validation. Ces plans renferment au total 6 lignes devant faire l'objet de procédures classiques de passation de marchés publics. Il convient de noter que le PPM du CORENA / MINEF n'a été soumis à la Direction des Marchés Publics qu'en décembre 2018 compte tenu de la signature d'un avenant à la convention d'affectation du projet CORENA survenue en cours d'exercice pour l'intégration de la composante Inventaire Forestier National (IFN) au titre de ce projet.

Au titre du secteur Education-Formation, il convient de noter que le Plan de Passation des Marchés n'a été validé par la Direction des Marchés Publics qu'en août 2018. Les opérations menées de janvier à fin juillet 2018, figurent dans le PPM 2017 dont la dernière révision a été validée par la DMP par courrier n°998/2018/SEPMBPE/DGBF/DMP/31 du 26 mars 2018.

Au titre du secteur de la Santé, à la fin du mois de mars 2018, les PPM du Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF) et ceux des Programmes de Renforcement du Système de Santé 1 et 2 ont fait l'objet de validation.

Au titre du secteur de la Justice, les PPM des premier et deuxième C2D ont fait l'objet de validation au premier trimestre de l'exercice 2018.

Au titre du secteur de l'emploi, les PPM du premier C2D et celui du deuxième ont également fait l'objet de validation au premier trimestre de l'exercice 2018.

Tableau n°2 : Récapitulatif de la mise en œuvre des lignes à marchés du C2D de 2018

Gestion	Lignes à marchés	Avis d'appel d'offres publiés (AAO) / marchés autorisés					Taux d'exécution
		Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Services	TOTAL Lignes exécutées	
2018	116	12	19	11	23	65	56.03%

A la fin de l'exercice 2018, sur un total de 116 lignes à marchés programmées, 65 lignes ont fait l'objet de publication ou d'admission aux modes dérogatoires par autorisation du Ministre en charge des marchés publics ; soit un taux de réalisation de **56,03%** contre **42,35%** en 2017.

▪ **Marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2018**

A la fin de l'exercice 2018, la valeur totale des marchés approuvés s'élève à **89 841 622 271 FCFA**, tel qu'indiqué dans le tableau 3 ci-dessous, contre **240 449 246 667 FCFA en 2017**. Ce niveau relativement faible de marchés approuvés sur 2018 s'explique par le fait que la plupart des marchés ont connu leur dénouement tardivement.

Tableau n°3 : Situation globale des marchés du C2D approuvés par mode de passation de janvier à fin décembre 2018

Modes de passation	Marchés approuvés de Janvier à fin décembre 2018			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts (y/c présélection + AOR)	15	33,33	78 210 254 398	87,05
Appels d'offres restreints	8	17,78	2 747 196 460	3,06
Marchés de Gré à gré	14	31,11	8 491 532 244	9,45
Avenants	8	17,78	392 639 169	0,44
Conventions	0	0	0	0
TOTAL	45	100%	89 841 622 271	100%

Par ailleurs, il convient de noter que certains marchés passés en 2018 sont dans le circuit de signature par les parties contractantes et n'ont donc pas encore fait l'objet d'approbation. Les tableaux 4 et 5 donnent respectivement les marchés attribués en cours de signature et le volume total des marchés attribués sur 2018.

En effet, en 2018, c'est au total un volume de **132 521 608 058 FCFA de marchés qui ont été attribués**.

Tableau n°4 : Situation globale des marchés du C2D attribués par mode en cours de signature

Modes de passation	Marchés approuvés de Janvier à fin décembre 2018			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts (y/c présélection + AOR)	9	33,33	39 579 861 551	92,74
Appels d'offres restreints	1	3,70	345 150 000	0,81
Marchés de Gré à gré	8	29,63	861 013 337	2,02
Avenants	8	29,63	1 370 190 899	3,21
Conventions	1	3,7	523 770 000	1,23
TOTAL	27	100%	42 679 985 787	100%

Tableau n°5 : Volume total des marchés attribués au titre de l'année 2018

Modes de passation	Marchés attribués de Janvier à fin décembre 2018			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts (y/c présélection + AOR)	24	33,33	117 790 115 949	88,88
Appels d'offres restreints	9	12,50	3 092 346 460	2,33
Marchés de Gré à gré	22	30,56	9 352 545 581	7,06
Avenants	16	22,22	1 762 830 068	1,33
Conventions	1	1,39	523 770 000	0,40
TOTAL	72	100	132 521 608 058	100

5.1- Approbation des marchés en région

Le montant total des marchés approuvés en 2018 au niveau des directions régionales s'élève à 56,8 milliards de FCFA soit 1,3% en valeur du total des marchés approuvés contre 6,1% en 2017.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé est celui de la région des Lacs (Yamoussoukro) à 11 434 512 868 FCFA soit 20,12% du montant total des marchés approuvés, suivi de la région des Lagunes, Abidjan Nord à 9 421 755 398 FCFA soit 16,58% du montant total des marchés.

En termes de nombre, la région des Lagunes, Abidjan Nord est en tête avec 244 marchés soit 16,67% du nombre total des marchés approuvés en région, puis la région des Lacs à 192 soit 13,11% et enfin la région des Montagnes (Man) à 179 soit 12,23% du nombre total des marchés alloués.

Tableau : Montant et nombre des marchés approuvés en région

5.2- Analyse

DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS	Procédures classiques		Procédures simplifiées		Total	
	NB	%	NB	%	NB	%
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
DRMP MAN	175	13,40%	4	2,60%	179	12,23%
	5 891 980 386	10,90%	124 999 807	4,90%	6 016 980 193	10,59%
DRMP YAMOOUSSOUKRO	167	12,80%	25	16,00%	192	13,11%
	11 125 904 502	20,50%	308 608 366	12,10%	11 434 512 868	20,12%
DRMP DALOA	149	11,40%	18	11,50%	167	11,41%
	5 453 546 055	10,00%	292 893 996	11,50%	5 746 440 051	10,11%
DRMP ABENGOUROU	118	9,00%	5	3,20%	123	8,40%
	3 079 331 457	5,70%	30 195 000	1,20%	3 109 526 457	5,47%
DRMP SAN-PEDRO	106	8,10%	28	17,90%	134	9,15%
	3 927 466 750	7,20%	558 002 699	21,90%	4 485 469 449	7,89%
DRMP ABIDJAN-SUD ET SUD-COMOE	163	12,50%	6	3,80%	169	11,54%
	6 825 543 169	12,60%	87 863 783	3,40%	6 913 406 952	12,16%
DRMP KORHOGO	115	8,80%			115	7,86%
	4 980 389 399	9,20%			4 980 389 399	8,76%
DRMP BOUAKE	101	7,70%	40	25,60%	141	9,63%
	3 893 514 809	7,20%	828 360 314	32,50%	4 721 875 123	8,31%
DRMP ABIDJAN-NORD	214	16,40%	30	19,20%	244	16,67%
	9 102 967 508	16,80%	318 787 890	12,50%	9 421 755 398	16,58%
TOTAL	1 308	100,00%	156	100,00%	1 464	100,00%
	54 280 644 035	100,00%	2 549 711 855	100,00%	56 830 355 890	100,00%

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution en nombre et en valeur des marchés approuvés entre 2017 et 2018. Il ressort de celui-ci que de façon globale les marchés approuvés ont baissé de 4% en nombre et de 7% en valeur. Dans les détails, les plus importantes baisses en nombre et en valeur ont été enregistrées dans les régions d'Abengourou (Comoé nord et Zanzan), d'Abidjan sud (Abidjan sud et sud Comoé) et de Sans-pédro (Bas Sassandra et Gôh-Djiboua). On note cependant que d'importantes

hausse ont été observées dans la région de Yamoussoukro (Lacs) et dans la région de Bouaké (Vallée du Bandama).

Tableau 13 : Evolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2017 et 2018

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE		Taux de variation	MONTANT (FCFA)		Taux de variation
	2017	2018	2017-2018	2017	2018	2017-2018
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	180	134	-26%	5 585 745 386	4 485 469 449	-20%
Savanes (Korhogo)	125	115	-8%	4 610 739 119	4 980 389 399	8%
Vallée du Bandaman (Bouaké)	98	141	44%	3 264 746 341	4 721 875 123	45%
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	159	123	-23%	7 218 514 605	3 109 526 457	-57%
Lacs (Yamoussoukro)	169	192	14%	6 185 861 082	11 434 512 868	85%
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	159	167	5%	5 763 279 659	5 746 440 051	0%
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord)	299	244	-18%	10 350 384 987	9 421 755 398	-9%
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud)	193	169	-12%	13 286 033 740	6 913 406 952	-48%
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man)	145	179	23%	5 115 798 189	6 016 980 193	18%
TOTAL	1 527	1 464	-4%	61 381 103 108	56 830 355 890	-7%

Source: DMP

VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

6.1-Catégorisation des entreprises

Il n'y a pas eu d'évolution sur le dossier de catégorisation des entreprises. Les différentes activités déjà réalisées sont les suivantes:

✓ **Examen réglementaire :**

Réécriture des projets d'arrêté :

- portant mise en œuvre d'un système de catégorisation des entreprises dans le domaine des marchés publics;
- portant dossiers techniques de catégorisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics ;
- portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de catégorisation des entreprises ;

Les trois (03) projets d'arrêté ci-dessus ont été retransmis au Cabinet de Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat le 09 novembre 2016;

✓ **Publication de l'avis de catégorisation et retrait des dossiers**

Quarante-neuf (49) dossiers de catégorisation des entreprises du domaine bâtiment ont été retirés au 31 décembre 2016. Les informations sont saisies progressivement par les entreprises dans le système.

Il faut noter que l'absence d'activités pour l'année 2018 se résume en deux points :

- la non disponibilité de budget de fonctionnement ;
- le manque de textes réglementaires pouvant permettre la poursuite des activités essentielles du projet.

6.2-Dématérialisation des marchés publics

Le projet de dématérialisation est composé de trois (03) modules :

- le module e-marchés permet d'élaborer directement dans la plateforme les opérations de passation des marchés ;
- le module e-learning est consacré à la vulgarisation de la formation sur les marchés publics, en temps réel ;
- le module e-décisionnel permet d'établir toutes les statistiques relevant des marchés publics.

Deux (02) phases constituent ce projet :

- la phase 1 met l'accent sur la dématérialisation des procédures de passation impliquant les acteurs de l'administration. Elle permet de couvrir l'ensemble des échanges entre les acteurs de l'administration, notamment, la Direction des Marchés Publics (DMP), les autorités contractantes et les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP).
- la phase 2 devra intégrer à terme les acteurs privés, en l'occurrence les opérateurs économiques impliqués dans la gestion des marchés publics.

Sur la base d'un chronogramme établi, les formations relatives aux 2 modules « e-learning » et « e-marchés » se sont déroulées à la salle Pool de la DMP, sise à la mezzanine de la Tour C, à la Cité Administrative, comme suit :

- Module « e-learning » : Quatre (04) sessions de formation ont été organisées à l'endroit des acteurs de la DMP du 19 au 23 mars 2018, 5 et 11 juillet 2018, des acteurs de treize (13) ministères, les 26 et 27 mars 2018 et ceux des dix (10) ministères, les 22 et 24 mai 2018.

- Module « e-marchés » :

Cinq (05) sessions de formation à l'intention des acteurs de la DMP, de treize (13) ministères et ceux des dix (10) ministères, se sont tenues respectivement du 20 au 23

mars et 5 au 6 et 11 au 12 juillet 2018, du 28 mars au 18 avril 2018 et du 22 et 30 mai 2018.

Le déploiement de l'appliquatif s'est fait dans les dix (10) ministères pilotes désignés pour la première phase de la dématérialisation qui a été autorisée par arrêté 737/SEPMBPE/DGBF/DMP du 30 juillet 2018, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, pris par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Le Système électronique a ainsi été déployé dans les structures formées de ces ministères. Les Cellules de Passation des Marchés Publics et les Autorités Contractantes (AC) formées ont toutes été connectées et leurs codes d'accès leur ont été notifiés.

Faisant suite à la réunion officielle de lancement de l'exploitation dudit module, tenue le 10 juillet 2018, à la Direction des Marchés Publics (DMP), il a été fait obligation aux structures formées sur le e-marchés, de renseigner toutes leurs opérations dans ledit module.

6.3-Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)

La banque de données des Prix de Référence se compose de trois (3) modules : le module 1 «fournitures», le module 2 « travaux » et le module 3 « prestations »
Les réflexions relatives à la mise en place du projet ont été initiées depuis 2002 et ont connu des difficultés de mise en œuvre.

La mise en place d'un comité multisectoriel a créé une lourdeur qui n'a pas permis une avancée notable du projet.

Ce comité a été recentré sur les acteurs les plus essentiels au développement du projet que sont la Direction des Marchés Publics (DMP), la Direction du Contrôle Financier (DCF) et le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD).

En ce qui concerne les trois modules, leur développement est successif, des modules jugés les plus accessibles aux plus complexes.

L'adresse prévue pour l'accessibilité à la BDPR est la suivante : www.bdpr.finances.gouv.ci
Toutefois, en raison des tests en cours, l'appliquatif est accessible à ce jour à l'adresse « bdpr.bnetd.ci/bdprfinal17 ».

Volet-Fournitures et équipements (module 1)

En 2012, la première version de ce module qui était disponible depuis 2010 a fait l'objet d'une première mise à jour.

Le processus de validation de ce module a conduit à le faire tester par la DCF. L'observation principale a été la non prise en compte dans cette version des items couramment utilisés par l'acheteur et dont l'acquisition ne passe pas par les marchés publics.

La conséquence a été la définition d'une méthodologie pour la prise en compte desdits items. Les enquêtes sur le terrain pour leur prise en compte sont en cours.

A ce jour, le module I a connu une dernière mise à jour de la base des prix. Cette mise à jour a été notifiée aux structures de contrôle par courrier n°2424/2018/SEPMBPE/DGBF/DMP/34 en date du 26 juin 2018.

La vulgarisation sous réserve de l'accord des autorités pourrait être envisagée courant le deuxième semestre 2018.

Volet-Travaux (module 2)

Le développement de ce module a débuté en 2011. Il concerne les travaux routiers et les BTP (bâtiments et travaux publics).

Le développement de ce module a pris fin à ce jour. Sa validation en vue de son exploitation peut être prévue courant le deuxième semestre 2018

Volet- Prestations (module 3) :

Le développement de ce module fera suite au module II.

VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les contraintes et les difficultés liées à la réalisation des activités de la DMP sont de tous ordres (matériels, humains, financiers...). On peut les récapituler comme suit :

- l'absence de contrat de maintenance et d'antivirus pour la protection des machines et serveurs ;
- l'insuffisant de moyens matériels et humains pour couvrir toutes les activités de marchés publics ;
- l'absence d'une véritable salle d'archives ;
- la perturbation du réseau SIGMAP en Région ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la formation des acteurs des marchés publics et pour le financement des projets de mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- la centralisation difficile des budgets des collectivités, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat malgré les actions de la DMP ;
- la non signature du projet de l'arrêté pour la mise en œuvre du projet de catégorisation et la nécessité d'équiper le local du projet en meubles et équipements informatiques.
- le non-respect des délais de passation et d'approbation des marchés par certains acteurs ;
- l'absence, l'insuffisance ou la mise en place tardive de la contrepartie de l'Etat ;
- les contraintes liées à la mobilisation de la part trésor ;
- la mise en place tardive des Unités de Coordination des Projets.

VIII – PERSPECTIVES

Au titre de l'année 2018, les actions suivantes seront poursuivies pour l'amélioration du système de passation des marchés publics :

- la poursuite de la formation et du renforcement des capacités des acteurs des marchés publics ;
- le renforcement du contrôle de l'exécution des marchés par la mise en œuvre d'un processus de suivi-évaluation;
- l'achèvement de la phase pilote du projet de dématérialisation des procédures des marchés publics ;
- la mise en exploitation du premier module de la banque de données des Prix de Référence et la finalisation du module 2 relatif aux travaux ;
- la révision du Code des marchés publics aux fins du renforcement de la responsabilisation des acteurs, de l'amélioration et de la modernisation du système des marchés publics.
- la poursuite des missions de contrôle a posteriori.

ANNEXE

N°	Réf.	ACTIVITES	ACTIONS	POINT DE MISE EN ŒUVRE	SUGGESTIONS/PROPOSITIONS	ECHEANCES	RESPONSABLES
1	P.1.2.1	Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dans au moins cinq (5) collectivités territoriales	Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dans au moins cinq (5) collectivités territoriales	Action réalisée à 100% . Cinq (05) collectivités connectées au SIGMAP (Koumassi, Port-Bouet, Marcory, Attécoubé, Plateau). Raport transmis à la DPSB.	RAS	-	-
2	P.1.4.1.	Poursuivre la dématérialisation des procédures de gestion des marchés publics avec 10 nouveaux ministères (phase1)	Faire le point de la mise en œuvre du processus et identifier les premières améliorations à apporter	Action réalisée à 100% . Phase de conception et d'amélioration du système achevée.	Produire un rapport relatif au projet de dématérialisation présentant les activités réalisées et les perspectives pour la gestion 2019.	15-déc-18	SDSIC
			Développer les améliorations et étendre le processus à 10 nouveaux ministères	Action réalisée à 100% . Plateforme dématérialisée mis en exploitation au niveau dix (10) ministères pilotes.			
3	P.3.1.2.	Produire et mettre en ligne trimestriellement les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de passation des marchés publics	Produire et mettre en ligne trimestriellement les Communications en Conseil des Ministres sur les activités de passation des marchés publics	Action réalisée à 100% . CCM trimestrielles élaborées dans les délais et publiées sur le site du ministère.	RAS	-	SDESE
4	P.3.2.3.	Assurer le suivi du fonctionnement et l'encadrement des Cellules de passation des marchés publics	Assurer le suivi du fonctionnement et l'encadrement des Cellules de passation des marchés publics	Action réalisée à 100% . Mise en place d'un cadre de suivi et d'encadrement des Cellules. Ensemble des Cellules opérationnelles et fonctionnelles. Rapports de formation disponibles.	Produire le rapport annuel de suivi du fonctionnement et de l'encadrement des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP).	15-déc-18	M. KOFFI Leclair
5	P.3.2.4.	Finaliser et transmettre le projet de décret régissant l'exercice de la maîtrise d'ouvrage délégué	Produire un projet texte régissant la maîtrise d'ouvrage délégué en Côte d'Ivoire	Action réalisée à 100% . Projet élaboré et transmis au Cabinet pour enrôlement dans le circuit de signature	S'informer auprès du Cabinet de l'état d'avancement au niveau du circuit de signature.	déc-18	SDREG
			Transmettre au Cabinet le projet de texte régissant la d'ouvrage délégué en Côte d'Ivoire				

